

Burundi : annonce d'une grâce présidentielle à plus de 3 000 prisonniers en 2019

@rib News, 26/02/2019 Source Xinhua Burundi : plus de 3 000 condamnés vont bénéficier d'une grâce présidentielle dans le cadre des efforts de réconciliation nationale La ministre burundaise de la Justice et Garde des sceaux, Aimée-Laurentine Kanyana, a annoncé mardi à Bujumbura que plus de 3 000 condamnés bénéficieraient de la grâce présidentielle 2019.

Le 23 janvier 2019, le président du Burundi, Pierre Nkurunziza, a signé un décret de grâce présidentielle. La ministre Kanyana a tenu ces propos devant un parterre de personnalités dont le procureur général de la République, des procureurs généraux près les cours d'appel, l'auditeur général des forces armées, les directeurs de prison et les chefs de missions diplomatiques accrédités au Burundi. "Au nom de la paix et de la réconciliation au Burundi, Son Excellence le président de la République du Burundi a décidé d'accorder la grâce à plus de 3 000 prisonniers qui vont bénéficier pour certains de la remise totale de peine et pour d'autres la remise partielle", a-t-elle déclaré en substance. Cette décision s'inscrit selon elle, dans le cadre des efforts visant à favoriser la réconciliation nationale telle que souhaitée par le président Nkurunziza, pour un rassemblement de la nation burundaise en vue de la consolidation de la paix.

Cependant, la ministre Kanyana n'a pas indiqué la date exacte à laquelle les condamnés concernés commenceront à bénéficier de prison dans le cadre de l'exécution de la mesure de grâce présidentielle. En revanche elle s'est dite heureuse de constater que les activités de la commission permanente chargée du suivi des dossiers des détenus dans différentes prisons du pays aillent bon train. La décision de grâce présidentielle concerne la remise totale de la peine pour les condamnés dont la peine pénale est inférieure ou égale à 5 ans, certaines femmes enceintes ou allaitantes, les condamnés âgés de soixante ans, certains condamnés vivant avec un handicap manifeste, certains mineurs, les malades mentaux et ceux atteints des "maladies incurables" avec un stade avancé. "De plus, et exceptionnellement, les condamnés ayant purgé les trois quarts de la peine, qui ont manifesté un bon comportement dans le milieu carcéral et dont les faits pour lesquels ils ont été condamnés sont moins graves, vont bénéficier de la remise totale de la peine carcérale", a-t-elle précisé. La ministre a saisi l'occasion pour annoncer que dorénavant, la libération des condamnés sera accompagnée par leur réinsertion effective dans leur communauté. La communauté, a-t-elle insisté, doit être mieux informée et sensibilisée quant à la situation des personnes libérées et comprendre l'importance de la réinsertion sociale "afin d'éviter la récurrence". La sortie des prisons est en effet "confrontée à un tas de problèmes d'ordre matériel en particulier", a-t-elle fait remarquer en citant notamment les problèmes d'accès à l'emploi et au logement. Dans cette perspective, la ministre Kanyana a annoncé que le gouvernement burundais a déjà inscrit à son agenda, l'organisation des ateliers de sensibilisation à l'endroit des administratifs locaux, sur "les mécanismes d'accueil" des personnes bénéficiaires de cette mesure de grâce.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});